

Clermont-Ferrand, le 24 septembre 2026

À l'attention de Monsieur Florent MENEGAUXPrésident de la Manufacture Française des Pneumatiques
Michelin
23, place des Carmes Déchaux
63040 Clermont-Ferrand Cedex 9

Objet : Pouvoir d'achat, prime exceptionnelle et prise en charge des frais de déplacement domicile-travail

Monsieur le Président,

La Coordination CGT Michelin souhaite vous interpellier sur la prise en charge des frais supportés quotidiennement par les salariés pour se rendre sur leur lieu de travail.

La hausse du coût des déplacements, et notamment du carburant, pèse directement sur le pouvoir d'achat. Cette problématique concerne l'ensemble des salariés Michelin : agents, employés, collaborateurs et cadres, qu'ils travaillent en horaires postés, en journée, en horaires décalés ou selon toute autre organisation du travail.

Selon les sites, leur implantation géographique, les horaires pratiqués et le lieu de résidence, l'utilisation d'un véhicule personnel peut être une nécessité et non un choix. Cette contrainte est particulièrement forte pour les salariés en 2x8, 3x8, 5x8, 2x12, 4x10, équipes de nuit, week-end ou autres horaires décalés, lorsque les transports collectifs sont absents ou inadaptés. Les salariés en horaires de journée supportent eux aussi pleinement le coût de leurs trajets domicile-travail.

UN LEVIER SUPPLÉMENTAIRE EN 2026

Au-delà de la seule question des déplacements, la Coordination CGT Michelin demande également le versement d'une prime exceptionnelle afin de pallier le coût de la vie qui pèse de plus en plus lourdement sur les salariés. Alimentation, logement, énergie, assurances et dépenses du quotidien augmentent, tandis qu'aujourd'hui, venir travailler a également un coût : carburant, entretien du véhicule, transports, stationnement ou autres frais liés aux trajets domicile-travail.

LA CGT DEMANDE L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION NATIONALE

Dans ce contexte, nous demandons à Michelin de prendre des mesures concrètes en faveur du pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés - agents, employés, collaborateurs et cadres - avec, d'une part, le versement d'une prime exceptionnelle pour faire face au coût de la vie et, d'autre part, l'ouverture rapide d'une négociation nationale sur la prise en charge des frais de déplacement domicile-travail. Cette négociation doit couvrir l'ensemble des établissements Michelin en France et permettre notamment d'examiner la mise en place d'une prime transport/carburant dans les conditions et limites prévues par les dispositifs applicables.

- la mise en place d'une prime transport/carburant pouvant atteindre le plafond d'exonération de 1 000 € pour 2026 ;
- des critères d'attribution simples, transparents et équitables, couvrant le plus largement possible les salariés supportant effectivement ces frais ;
- une attention particulière aux salariés dont les horaires ou l'implantation du site rendent les transports collectifs impossibles ou particulièrement difficiles ;
- l'amélioration de la prise en charge des transports collectifs et des autres solutions de mobilité lorsqu'elles sont réellement utilisables ;
- une réflexion pérenne sur la participation de Michelin aux frais de déplacement domicile-travail, au-delà des seules mesures applicables en 2026.

Pour la CGT, il n'est pas acceptable que le simple fait de venir travailler ampute toujours davantage le pouvoir d'achat. Les dépenses de transport doivent être considérées avec l'ensemble des dépenses contraintes auxquelles les salariés sont confrontés. Michelin doit apporter une réponse à la hauteur de cette réalité.

Nous vous demandons donc de nous faire connaître la position de la Direction sur ces deux demandes et de proposer rapidement une date de rencontre afin d'engager les discussions au niveau national.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la Coordination CGT Michelin**Romain BACIAK**

Délégué Syndical Central CGT Michelin